

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 21 mai 2026

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins
M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mme
KESSELS, M. DE VISCH, Mme DESCLIN et M. QUERTIN, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

Excusé : /

OBJET : ORES Assets - Convocation à l'Assemblée générale du 21 mai 2026 - Ordre du jour - Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1523-1 à L1523-44 relatifs aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 13 février 2025 désignant les représentants du Conseil communal au sein des différentes intercommunales auxquelles la Commune est affiliée ;

Considérant que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les membres des Conseils et Collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque Commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

Considérant que M. Didier STREBELLE, M. Fabrice DUPRIEZ, Mme Christel DESCLIN, M. Luigi TODARO et M. Fabrice DE VISCH ont été désignés comme représentant de la Commune de Brugelette au sein des assemblées générales de l'intercommunale ORES ;

Vu la délibération du Conseil communal du 05 février 2026 actant la démission de M. Fabrice DE VISCH de son groupe politique ;

Vu la délibération du Conseil communal du 19 mars 2026 désignant M. Kévin THYS, Conseiller communal, comme représentant de la Commune de Brugelette au sein des assemblées générales de l'intercommunale ORES. Ceci en lieu et place de M. Fabrice DE VISCH, démissionnaire et siégeant en tant qu'indépendant ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Brugelette à l'intercommunale ORES Assets ;

Considérant que la Commune de Brugelette a été convoquée dans le cadre de l'Assemblée générale d'Ores Assets du 21 mai 2026 par courriel du 20 avril 2026 ;

Considérant les statuts de l'intercommunale ORES Assets ;

Considérant que la délibération communale devra parvenir à l'intercommunale préalablement au 21 mai 2026 ; dès lors que la Commune de Brugelette était représentée lors de l'Assemblée générale du 11 décembre 2025, cette délibération sera d'office prise en compte. Dans le cas contraire, au moins un des 5 délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion pour que la délibération puisse être prise en compte ;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée, à savoir :

1. Présentation du rapport annuel 2025 - en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2025 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2025 ;
5. Modifications statutaires ;
6. Transfert réseaux Namur et Gesves ;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - Liste des associés ;

Considérant que la documentation relative à l'ordre du jour est disponible en version électronique à partir du site internet ;

Considérant que la Commune de Brugelette souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

Considérant que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Après en avoir délibéré ;

PREND ACTE :

Article 1^{er} : Des différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'intercommunale ORES Assets qui s'est tenue le 21 mai 2026.

Article 2 : De transmettre la présente délibération :
- à l'intercommunale ORES Assets ;
- aux représentants de la Commune de Brugelette ;
- au Secrétariat général.

Fait à Brugelette, date que dessus.
PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Secrétaire,
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,
(s) Isabelle LIÉGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS